



16^e SESSION PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES RÉGIONALES EUROPÉENNES

Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les institutions européennes (DANRIE)
 - Mérida (Espagne)
 - 28 au 30 novembre 2012
- PARTICIPANTES**
- M^{me} Carole Poirier, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
 - M^{me} Catherine Durepos, secrétaire administrative de la DANRIE.
- CONTEXTE**
- La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) est une organisation regroupant les présidents des parlements régionaux à pouvoir législatif de l'Union européenne (UE) (74 régions représentant plus de 200 millions de personnes).
 - Plus précisément, la CALRE rassemble :
 - les parlements des communautés autonomes de l'Espagne;
 - les conseils régionaux de l'Italie;
 - les parlements des Länder de l'Autriche et de l'Allemagne;
 - les assemblées des régions et communautés de la Belgique;
 - le Parlement autonome d'Åland (Finlande);
 - les assemblées régionales des Açores et de Madère (Portugal);
 - les assemblées de l'Écosse, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord (Royaume-Uni).
 - Plusieurs membres de la CALRE sont des partenaires de l'ANQ au niveau bilatéral, tels que les parlements de la Bavière, de la Catalogne, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie – Bruxelles.
 - Les objectifs de la CALRE s'articulent principalement autour de la volonté d'une plus grande reconnaissance des parlements régionaux dans le processus d'intégration européenne afin de garantir le principe de subsidiarité des régions au sein de l'UE.

CONTEXTE (SUITE)

- La CALRE est composée de 3 organes principaux : la présidence, le comité permanent et l'Assemblée plénière. Cette dernière réunit les présidents des parlements membres sur une base annuelle afin de faire le point sur le travail réalisé au cours de l'année, d'adopter une déclaration institutionnelle et d'élire un nouveau président.
- Il s'agissait de la troisième participation de l'ANQ aux sessions plénières de la CALRE, après celle de Venise (Vénétie) en 2006, et celle de L'Aquila (Abruzzes) en 2011.

THÈMES

- La cyberdémocratie
- La démocratie régionale
- L'équilibre entre zones rurales et zones urbaines
- Le fédéralisme fiscal
- Le principe de subsidiarité
- La participation citoyenne
- La transparence dans le contexte de récession.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Approfondir nos connaissances sur la CALRE, sur son mode de fonctionnement ainsi que sur les enjeux qu'elle aborde.
- Présenter, lors de la session plénière, les initiatives de l'ANQ en matière de renforcement de la participation citoyenne des jeunes.
- Faire état et promouvoir, auprès du Groupe de travail sur l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, la contribution de l'ANQ relativement à l'égalité des genres.
- Poursuivre l'évaluation de la pertinence d'un renforcement des relations entre l'ANQ et la CALRE, au moment où cette dernière faisait le bilan de ses 15 ans d'existence et discutait de son plan d'action pour les années à venir.
- Renforcer les relations bilatérales de l'ANQ avec ses partenaires institutionnels et développer son réseau auprès des acteurs de la politique régionale européenne.
- Contribuer au rayonnement institutionnel de l'ANQ auprès de régions européennes à pouvoirs législatifs et de leurs parlementaires.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La vice-présidente de l'ANQ est intervenue lors de l'Assemblée plénière, en présentant aux autres présidents de Parlement le programme d'éducation à la démocratie parlementaire de l'ANQ.
- Elle a également abordé, avec certains présidents de Parlement, dont la nouvelle présidente du Groupe de travail de la CALRE sur l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, les initiatives québécoises en la matière.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- La présence de l'ANQ à cette activité de la CALRE lui a permis d'approfondir sa connaissance du fonctionnement de cette institution et d'appréhender les préoccupations des régions d'Europe.
- La participation de l'ANQ à cette Assemblée plénière a permis de réitérer son intérêt pour les travaux de la CALRE, et *a fortiori* ceux du Groupe de travail sur l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.
- Elle lui aura de plus donné l'occasion d'entretenir son réseau de contacts avec des assemblées législatives régionales européennes, dont certaines font partie de ses partenaires bilatéraux institutionnels, et avec lesquelles l'ANQ partage des compétences et des enjeux communs.

COÛT

- Per diem et autres frais	1 700,14 \$
- Transport	10 970,64 \$
Total	12 670,78 \$